



## APPRENDRE AVEC LA CONDUITE SUPERVISEE



### C'EST QUOI LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

Une plus grande expérience pratique grâce à la conduite supervisée tout en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

Après 20h de conduite minimum avec l'enseignant, la Conduite Supervisée peut réellement débiter !

Cela commencera tout d'abord par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur.

Des conseils sont dispensés par l'enseignant aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Un maximum de Kilomètres sont à parcourir pour PRATIQUER et APPRÉHENDER SEREINEMENT l'examen du permis de conduire !

### LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE?

- Plus d'expériences de conduite pour approfondir ses acquis
- Plus de réussite lors de l'examen pratique

### LES CONDITIONS ?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

#### A QUEL MOMENT LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

A l'inscription

Après un échec de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite

### A NOTER

- Plusieurs accompagnateurs sont possible, également hors du cadre familial.